

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2017,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :
MODIFICATION
DU PLAN DE
FINANCEMENT
DU CENTRE
NAUTIQUE -
TRANCHE1**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à Mme ISSALYS Jeanne,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

M. LINOUS Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet global du centre Nautique en termes d'implication, de synergie, et de développement du territoire a été programmé en trois tranches :

- Tranche 1 : Réhabilitation de la piscine couverte
- Tranche 2 : Réhabilitation de la piscine extérieure
- Tranche 3 : Création de toboggans et pentagloss

Le cout prévisionnel de la tranche1 avec les frais liés à l'opération s'élève à 3 500 000 € HT.

Vu la délibération n°2016-94 du 11 Avril 2016 approuvant le plan de financement prévisionnel de la tranche 1 du Centre Nautique.

Vu la délibération n° 2017-04 du CCAS en date du 06 mars 2017 approuvant une subvention d'un montant de 358 000 € pour le centre Nautique de Castelnaudary.

Monsieur le Maire propose le nouveau plan de financement modifié de la tranche 1 en incluant le CCAS outre les autres financeurs précités.

PLAN DE FINANCEMENT Tranche1

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.09.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.09.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **15 SEP. 2017**

DEPENSES HT	FINANCEURS	MONTANT	%
Etudes : 275 025 € Travaux : 3 224 975 €	Conseil départemental (sur 3 exercices)	225 000	6
	Conseil régional	650 000	19
	CNDS	350 000	10
	CCAS	358 000	10
	Ville de Castelnaudary	1 917 000	55
3 500 000		3 500 000	

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le Plan de financement de l'opération Centre Nautique tranche 1.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 septembre 2017.

Ampliation faite le : **14 SEP. 2017**
 Certifiée exécutoire par réception
 en Préfecture le : **14 SEP. 2017**
 Par publication le : **15 SEP. 2017**
 Par délégation,
 Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 14/09/2017
N°011-211100763-20170911-2017-217-DE